Un Mois à Grans

bulletin mensuel d'informations municipales

N° 201

ouest Provence

Mars 2009

Conseil Municipal du 26 Janvier 2009

● ***Présents :***
Majorité / Grans… à vivre ensemble : ARNOULD Frédérick, BARTOLI Gérard, CANDELLA Marc, COURT Pascale, GRUNINGER Fabienne, LEBOEUF Brigitte, LETTIG Gérald, MOLLARD Dominique, NARDY Francis, PAGÈS Claude, PANDOLFI François, PORTOLANO Jean-Louis, RAYNAUD-BREMOND Gisèle, ROYER Marc, RUIZ Manuel, TEYSSIÉ Patrick, VIDAL Yves.

Opposition / Démocratie gransoise : ALONSO Francis, CAMELER Éric, CHARBONNIER Marie-Madeleine, MARTINEZ Sandrine, REBOUL Patrick.

● ***Procurations :***
Majorité / Grans… à vivre ensemble : BELTRANDO Lysiane à VIDAL Yves, CORSINI Patrick à BARTOLI Gérard, GAILLARD Sibille à LEBOEUF Brigitte, LLOBET Jenny à GRUNINGER Fabienne, LOUBET Évelyne à RUIZ Manuel.

1/ APPROBATION CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DES BOUCHES-DU-RHÔNE "MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE"

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le contenu de ladite convention et autorise Monsieur Le Maire à la signer ainsi que toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

2/ APPROBATION MISE À JOUR INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS OU EN VOIE DE RÉALISATION ET DES SERVICES PUBLICS ATTACHÉS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les mises à jour de l'inventaire des équipements existants ou en voie de réalisation et des services publics attachés suivantes :

◗ ***Modification de gestion***

◘ **Domaine Culture**
• *Numéro d'Inventaire :* 96SI71C0021318N00287
Identifiant : 682
Désignation : Chapelle Saint-Sulpice
Cadastre : BB/46
Situation : SAN Affaires Cultures
Situation Actuelle Services Attachés : SAN Affaires Culturelles
Nouvelle Situation Services Attachés : Commune d'Istres

• *Numéro d'Inventaire :* 02SC71C0021731N00577
Identifiant : 1363
Désignation : Espace Pièle
Cadastre : A/62
Situation : Lieudit Pièle
Situation Actuelle Services Attachés : SAN Affaires Culturelles
Nouvelle Situation Services Attachés :
Commune de Cornillon-Confoux

◘ **Domaine Emploi et Cohésion Sociale**
• *Numéro d'Inventaire :* 99SI71C0002138N00480
Identifiant : 571
Désignation : Immeuble
Cadastre : CN/88 54
Situation : Chemin du Tivoli
Situation Actuelle Services Attachés :
SAN Emploi et Cohésion Sociale
Nouvelle Situation Services Attachés : Commune d'Istres

Les immeubles ci-dessous sont confiés pour partie, sur la base d'un état divisionnaire, à la SACEMI dans le cadre d'un bail emphytéotique pour la réalisation de logements conformément à la délibération n° 822/08 du Bureau Syndical du 17 Décembre 2008. À ce titre, il convient de modifier l'inventaire en conséquence. Seuls les locaux ci-après restent inscrits à l'inventaire de Ouest-Provence :
• *Numéro d'Inventaire :* 96FV00C0002132N00678
Identifiant : 2055
Désignation : Immeuble RDC
Cadastre : BI / 124
Situation : Rue de la République
Services Attachés : SAN Gestion Immobilière

• *Numéro d'Inventaire :* 98SF71C0002138N00031
Identifiant : 48
Désignation : Local RDC
Cadastre : BI / 126
Situation : 2, Place de la République
Services Attachés : Commune de Fos-sur-Mer

3/ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ENTREPÔT PAR LA SOCIÉTÉ "PRD" ZAC DE LA CRAU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet présenté et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

4/ INDEMNITÉS DE CONSEIL 2008 AU TRÉSORIER PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, à la majorité,
Grans… à vivre ensemble : 22 voix pour
Démocratie gransoise : 5 contre
décide d'octroyer à M. UDO Christian une indemnité brute de 844,87 euros brut, précise que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2009 de la Commune et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

5/ CONTRIBUTION 2009 AU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du montant de ladite contribution qui sera inscrit au Budget Primitif 2009 en qualité de dépense obligatoire.

6/ REMBOURSEMENT DE SINISTRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant du remboursement de l'assureur "SMACL" à hauteur de 936,64 euros et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

7/ FIXATION TARIFICATION SÉJOUR NEIGE 2009

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs du séjour neige du 1er au 7 Mars 2009 comme suit :

◗ Tranche A : 0 - 375 . . . . . 281,36 euros
◗ Tranche B : 375,01 - 750 . . . . . 305,57 euros
◗ Tranche C : 750,01 - 1125 . . . . . 337,04 euros
◗ Tranche D : 1125,01 - 1500 . . . . . 375,15 euros
◗ Tranche E : 1500,01 et + ... 406,40 euros
◗ Extérieur . . . . . 758,86 euros

et précise que la présente délibération abroge l'ensemble des délibérations antérieures relatives aux tarifs de séjour neige.

8/ ACCEPTATION CESSION À TITRE GRATUIT PARCELLE SECTION AL N° 201

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession à titre gratuit à la Commune de la parcelle cadastrée section AI n° 201 pour une superficie de 15 m², précise que l'ensemble des frais inhérents à la présente transaction seront à la charge de la Commune et autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte correspondant ainsi que toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

9/ DÉCISIONS MUNICIPALES

◗ Décision N° 2008/33 . . . . . Date : 20/11/2008
Marché à procédure adaptée, Fourniture de colis de Noël pour les résidents de la Maison de Retraite Lot n° 2
◗ Décision N° 2008/34 . . . . . Date : 01/12/2008
Fixation d'honoraires d'avocats
Affaire Déféré délibération n° 2008/85 DU 15/09/2008
◗ Décision N° 2008/35 . . . . . Date : 04/12/2008
Fixation d'honoraires d'avocats
Affaire Déféré délibération n° 2008/85 du 15 Septembre 2008
◗ Décision N° 2008/36 . . . . . Date : 12/12/2008
Marché à procédure adaptée Fourniture d'une balayeuse de voirie

◘ ***2009***
◗ Décision N° 2009/01 . . . . . Date : 14/01/2009
Abrogation Décision 2008/18
préemption dans les espaces naturels sensibles du département

Ce compte rendu du Conseil Municipal vous est présenté sous une forme relativement concise. Le compte rendu détaillé du Conseil Municipal fait l'objet d'un affichage sur les panneaux d'informations municipales et peut également être consulté au service administratif de la Mairie. Ce dernier se tient à votre disposition pour vous faciliter l'accès à l'ensemble de ces documents.

Sommaire

p.2 : Compte rendu du Conseil Municipal du 26/01/2009

p.3 : Sommaire
L'édito du Maire

p.4 : Les infos municipales
- Le débroussaillement

p.5 : Les infos municipales
- Le Tennis Club "sécurisé"
- Police Municipale : nouveaux locaux
- Spécial Emploi

p.6 : Les infos municipales
- Services Techniques
- Déchetterie de Canebières
- La crue de la Touloubre, suite…
- Info Cartes Grises
- État Civil

p.7 : Les infos municipales
- Pôle Jeunesse

p.8 : Les infos municipales
- Vivre autrement / Agenda 21
- Précisions sur les panneaux solaires et photovoltaïques

p.9 : Ça s'est passé à Grans

p.10 : La vie associative
- Comité des Fêtes
- A.I.L. "Belote contrée"
- Li Pichounet

p.11 : La vie associative
- Collectif Prouvènço
- Le Souvenir Français
- A.I.P.E.G.
- Médiathèque Intercommunale

p.12/13 : La vie associative
- D'hier à aujourd'hui : La Fontaine Mary-Rose

p.14 : Expression libre

p.15 : La vie culturelle
- Fatche d'eux
- La cigale a le tournis
- Cinéma

p.16 :
- L'agenda
- Le poème de Marcelle Blaise
- La Fête des Voisins 2009
- Une Gransoise à l'honneur
- Solidarité avec les Landes

www.grans.fr

Bulletin mensuel d'informations municipales N° 201 • Mars 2009
Dépôt légal : 27 Décembre 2006 • Directeur de la publication : Yves Vidal
Rédacteur en chef : Alain Lequeux • Directeur de la rédaction : Frédérick Arnould
Conception, réalisation, photos *(sauf documents remis)* :
Alain Lequeux - Service Communication
Tél. : 04 90 44 16 23 • Fax. : 04 90 55 86 27
E-mail : servicecom.grans@wanadoo.fr
Imprimerie : Riccobono Offset Presse - Tél. : 04 94 19 54 57

L'Edito

Chères Amies Gransoises, Chers Amis Gransois,

L'année 2009 se confirme comme une année à risque pour tout le monde.

Grans n'échappe pas à la règle. Sur un trimestre, 16 % de chômeurs en plus sur le village, avec 145 personnes touchées. Le service social est toujours plus sollicité, ainsi que l'En-Cas gransois.

Les entreprises peinent, les opérations HLM sont ralenties par manque de crédits.

Malgré tout cela, nous réussissons grâce à notre gestion stricte depuis des années à maintenir tous les services publics à niveau, bien nécessaire dans ce contexte, et à éviter d'endetter la commune.

Notre budget sera voté en équilibre grâce à un contrôle des dépenses et à l'optimisation des recettes. Chaque euro compte.

Cela m'amène à évoquer un problème commun que nous ne pouvons résoudre que tous ensemble : la propreté du village, de ses rues, des bâtiments publics, en évitant les détériorations.

Un bâtiment dégradé, c'est des travaux d'entretien en plus, c'est des impôts en plus.

Je renouvelle à tous de prendre soin de nos biens communs. L'Espace Robert Hossein est neuf, la Salle des Fêtes vient d'être repeinte. Faire attention à ne pas laisser la lumière allumée, à fermer les portes en hiver, prendre soin du mobilier, c'est faire tous ensemble des économies.

Il y a des accidents et des incidents, normal lorsqu'il y a rassemblement, et il y a les dégradations volontaires comme au stade de foot il y a six mois et au tennis club le mois dernier. Je peux vous assurer que si nous attrapons les coupables, quels qu'ils soient, la facture sera salée.

Pour terminer sur une note plus positive, les travaux de la nouvelle déchetterie débuteront en Mars pour une mise en service en Juin. Coût : 900 000 € TTC.

Nous lançons l'appel d'offres pour la crèche. La réalisation de la mise en sécurité et en lumière de la montée du Cigalon et du passage souterrain du Vallon sont en cours.

Nous venons de terminer le chemin de la Tour et des Férigoules. Les travaux du rond-point CD 19 avancent pour une mise en service toujours prévue en Juin. La réhabilitation de l'avenue Frédéric Mistral a débuté.

Le service cantine, avec toute la commission, travaille à l'amélioration de menus encore plus équilibrés.

Notre commune est solidaire de la commune de Fos-sur-Mer et du SAN contre l'incinérateur de Marseille. Nous l'avons toujours été. Mais aujourd'hui nous savons que la pollution s'étendra à 40 kilomètres à la ronde.

Grans sera donc touché, tout comme les Marseillais, même si leurs Élus pensent qu'en le construisant à Fos-sur-Mer, contre l'avis des populations, ils polluent Fos-sur-Mer mais protègent leurs habitants.

Ne reproduisons pas le scandale de l'amiante, mobilisons-nous !!!

Yves VIDAL
Maire de Grans
Vice-Président de Ouest-Provence
Conseiller Régional

Le débroussaillement

François PANDOLFI, Adjoint au Maire délégué à la Sécurité

La forêt méditerranéenne est régulièrement sinistrée par de graves incendies.

Pour éviter ce désastre, il convient de rappeler à tous une nouvelle fois cette obligation légale, mais avant tout vitale : le débroussaillement.

Les causes d'incendies

Les études faites à partir du fichier Prométhée, qui depuis 1973 recense toutes les informations recueillies sur les feux de forêt de notre région démontrent :

- que les causes accidentelles et les imprudences représentent plus des 2/3 du nombre des feux et près de 70% des surfaces brûlées.
- que les feux accidentels ou dus à l'imprudence se déclarent pour la plupart près des voies de circulation et des habitations.

Si les forces de lutte et de prévention contre les incendies n'ont jamais prétendu à la réduction totale du fléau, le débroussaillement consciencieux autour des constructions permettrait de limiter le nombre d'engins affectés à la protection des habitations et de leurs occupants au profit de la lutte directe. Bien souvent ces maisons deviennent des casemates d'une ligne Maginot que le feu se fait un malin plaisir de contourner pour mieux diriger ses attaques vers un front dégarni de ses troupes !

Qu'est-ce que le débroussaillement ?

L'article 32 de la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001 définit le débroussaillement comme "**l'ensemble des opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux, en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupes**".

Il vise à :

- détruire la végétation herbacée et ligneuse *(tige en bois)* au ras du sol,
- élaguer jusqu'à une hauteur minimum de 2 mètres,
- enlever les bois morts,
- diminuer la densité d'arbres sur une surface : 2 mètres entre les branches de 2 arbres ou 3 mètres entre les branches d'un arbre et un mur ou un toit,
- éliminer les déchets végétaux par broyage, évacuation ou brûlage, conformément au respect de la loi.

Extrait de l'Article 3 de l'arrêté préfectoral N°0163 du 29 janvier 2007

Qui doit débroussailler ?

L'obligation de débroussailler concerne les propriétés situées dans les bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et boisements, ou éloignées de moins de 200 mètres des lisières de ces types de végétation.

• *Cas général :*

Le débroussaillement doit être réalisé de façon continue **sans tenir compte des limites de votre propriété** :

1/ aux abords des constructions sur une profondeur de 50 mètres,

2/ de part et d'autre des chemins d'accès aux bâtiments, sur une largeur de 10 mètres.

• *Cas particuliers :*

Votre propriété :

- est situé en **zone urbaine**, définie par document d'urbanisme en vigueur de votre commune : le Plan Local d'Urbanisme *(PLU)*,
- fait partie d'un **lotissement**.

La totalité de votre propriété, même en l'absence de toute construction, doit alors être débroussaillée ; sans oublier le périmètre de 50 mètres autour des bâtiments, dans le cas où ce dernier empiéterait sur une zone non urbaine.

Quels sont les risques écologiques ?

Ces rappels du code forestier font apparaître clairement que ce débroussaillement ne concerne qu'une partie très limitée du territoire forestier. Il ne représente donc aucun danger d'appauvrissement écologique relatif à la faune, ou de risque d'érosion des sols.

Où le débroussaillement est-il obligatoire ?

Le débroussaillement et le maintien en l'état débroussaillé sont obligatoire dans les zones suivantes :

- Les abords des constructions et installations de toutes sortes sur une profondeur de 50 mètres *(pouvant être portée à 100 mètres par les maires)* et le long des chemins d'accès privés sur une largeur de 10 mètres de part et d'autre.
- Les terrains situés dans des zones urbaines délimitées par les Plans d'Occupation des Sols *(POS)* rendus publics ou approuvés.

Que faire des végétaux coupés ?

Il existe plusieurs solutions pour traiter les déchets végétaux, parmi elles :

- le dépôt dans un centre d'apport volontaire,
- l'utilisation d'une benne de location : réservée aux quantités importantes,
- le compostage des débris de végétaux et des feuilles mortes. Cette solution permet après deux ou trois ans, d'obtenir un excellent terreau. Il existe des produits activant la décomposition, vendus dans le commerce,
- l'incinération : dans le strict respect de la réglementation conformément à l'arrêté préfectoral N°389 du 19 février 2007.

Avant d'entreprendre le brûlage, renseignez-vous auprès du Service Urbanisme de la Mairie de Grans *(04 90 55 99 74).*

Quelles sont les sanctions ?

Si vous ne débroussaillez pas, vous risquez :

- soit une amende de 4ème ***(750 €)*** ou 5ème classe ***(1 500 €)***,
- soit une mise en demeure de débroussailler pouvant être adjointe d'une astreinte **de 30 € à 75 € par jour et par hectare** non débroussaillé,
- soit la réalisation d'office des travaux à vos frais accompagnés soit de l'astreinte, soit d'une amende pouvant aller **jusqu'à 30 € par mètre carré** soumis.

De plus, lors d'un incendie, les propriétaires dont les terrains n'auront pas été débroussaillés, pourront être poursuivis pour avoir favorisé la propagation du feu. En cas de destruction de votre habitation par un incendie de forêt, votre assureur pourra pratiquer une franchise supplémentaire de 5 000 €.

Informations et renseignements : François Pandolfi, en Mairie, tous les jours à partir de 11 heures, ou au **06 79 81 05 27**

Le Tennis Club “sécurisé”

Brigitte LEBOEUF, Conseillère municipale déléguée aux sports et à la vie associative

Ce mois de janvier, une bonne nouvelle attendait les dirigeants du Tennis Club de Grans, avec le début des travaux de la clôture extérieure des terrains et du Club-house.

Ce projet, attendu depuis des années, s’est concrétisé suite à la recrudescence des actes de vandalisme sur les installations municipales du Tennis Club de Grans.

État du Club-housse et des dégradations

Le portail d’accès et la clôture en travaux

Parmi les dégradations, on notait : tags, arrachage des panneaux d’informations, bouteilles cassées sur les courts, grillage soulevé et arraché, traces de “produits illicites”, détritus, excréments, badges d’adhérents brûlés, tables en ciment et bancs détruits, compteur électrique cassé et brûlé, arbres coupés, rodéo “cyclo” sur les courts, …
Encore plus grave, des dégradations ont été faites sur des véhicules d’adhérents, qui depuis n’osent plus venir au Tennis Club. Les adhérents se plaignent régulièrement de l’insécurité et de la “saleté” des installations du quartier Montauban. Depuis sa création, en 1983, le Tennis Club n’avait jamais connu une pareille situation et l’ensemble du Comité Directeur était impuissant et découragé devant de tels faits.

La remise symbolique des clefs de la clôture, financé par la Municipalité et le Conseil Général, a été faite fin Janvier et …cerise sur le gâteau, un système de vidéo surveillance sera installé courant Février afin de totalement sécuriser le site.

C’est un nouveau départ pour le Tennis Club qui compte à ce jour 150 adhérents dont 70 enfants à l’école de tennis.

Police Municipale : nouveaux locaux

La police municipale a emménagé dans ses nouveaux locaux, situés dans l’ancien point accueil de l’Office du Tourisme.

Des bureaux spacieux et lumineux avec une entrée indépendante permettent l’accueil du public sans traverser les couloirs de la Mairie.

« *Nous disposons maintenant de locaux plus adaptés. L’accès direct permet une plus grande discrétion et une plus grande confidentialité du public.* », indique Mickael Beccavin, Chef de Service de la Police Municipale.
L’équipe, composée du brigadier-chef principal Jean-Daniel Rouillard, du brigadier Michel Berthon, de l’agent de surveillance de la voie publique Jeannette Sabatier et de l’agent de police rurale Hervé Fauchier se définit comme une police polyvalente de proximité, à l’écoute des citoyens et constamment présente sur le terrain.
Les missions de la Police Municipale sont multiples *(sécurité routière, surveillance des bâtiments communaux et respect de l’ordre public)* et dans le village, tout le monde connaît nos représentants de l’ordre.

Informations et renseignements :
Police Municipale, ***04 90 55 99 91,*** ***N° d’urgence : 06 86 90 15 29*** **- *police.grans@wanadoo.fr***

Spécial Emploi

Maison de l’emploi Ouest-Provence
accueil / orientation / information concernant l’emploi pour les habitants de Grans et Cornillon-Confoux
Boulevard Victor Jauffret *(à côté de la Mairie)* - 13450 Grans - 04 90 55 10 22

Ouvert tous les jours du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h avec :
- Permanence **Mission Locale** le Jeudi matin, pour les jeunes de **16/26 ans.**
- Permanence du **Plan Local pour l’Insertion et l’Emploi *(PLIE)*** le Vendredi matin.

maison de l’emploi Ouest Provence
(tout le monde s’y retrouve)

Services Techniques

DEMANDE D'INTERVENTION

Nouveauté sur le site municipal "www.grans.fr" :
En cas de nécessité, vous pouvez maintenant télécharger une Demande d'Intervention des Services Techniques de la Mairie sur le site municipal en suivant le chemin :
Accueil > VIE ADMINISTRATIVE > Services municipaux > Services techniques

Une fois remplie, vous pouvez la renvoyer à la Mairie, Boulevard Victor Jauffret ou directement aux Services Techniques, Montée de la Glacière, à l'attention de M. Jean-Jacques Mollard.

Jean-Jacques Mollard, Directeur des Services Techniques

Informations et renseignements : Services Techniques, ***04 90 45 14 60***

Déchetterie de Canebières

Il a été décidé par le Service Environnement de Ouest-Provence de prolonger jusqu'à la fin du mois de Mars 2009 la mise en place d'une benne de collecte des déchets végétaux, tous les vendredis de 8h30 à 18h à l'Aire des Pauvres à Grans *(intersection du chemin des Arènes et de l'avenue Delavouët)*.
Une permanence sera assurée par un agent de Ouest Provence pour veiller à la bonne utilisation de la benne.

Quant à la déchetterie, vient d'être lancée la procédure de mise en œuvre d'une nouvelle installation répondant à l'ensemble des dernières normes et des contraintes fixées à ce type de structure pour la réception, le stockage, la préparation des déchets pour le recyclage ainsi que l'accueil du public.
Après la sélection de l'entreprise, la durée des travaux est prévue pour trois mois et demi.
Pour toutes les questions sur la collecte et le traitement des déchets, **le téléphone vert gratuit : 0 800 800 424 est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30**. En dehors de ces créneaux, on peut laisser un message avec ses coordonnées, l'équipe des ambassadeurs du tri apporte une réponse dans les meilleurs délais.

La crue de la Touloubre, suite...

Suite à la crue des 14 et 15 Décembre 2008, de nombreux sacs plastiques ou autres déchets sont restés accrochés sur les berges.
Le Syndicat d'Aménagement de la Touloubre a donc fait procéder à l'enlèvement de la majorité de ces détritus dans la traversée du centre du village. Ces travaux ont eu lieu mi-janvier et nous tenions, au nom de tous les Gransois, à remercier le Syndicat pour cette intervention.

Info Cartes Grises

À la demande des professionnels de l'automobile, le S.I.V. *(Système d'Immatriculation des Véhicules)* est repoussé au :
- ***15 Avril 2009 pour les véhicules neufs***
- ***15 Juin 2009 pour les véhicules d'occasion***
- ***15 Septembre 2009 pour toutes autres opérations***

Une période transitoire est mise en place **du 23 Mars au 15 Avril 2009** *(période pendant laquelle les dossiers devront être déposés directement au service des cartes grises à la Préfecture)* concernant les véhicules neufs.
Pour les véhicules d'occasion cette période s'étendra **du 25 Mai au 15 Juin 2009**.

Par la suite l'intéressé pourra déposé son dossier soit en Mairie, soit à la Préfecture de son choix ou chez un professionnel de l'automobile.

Informations et renseignements : Nathalie Gros, ***04 90 55 99 72 - election.grans@orange.fr***

État Civil

• Décès •

MARTIN Émilien . . . . . le 09 janvier à Salon de Pce *(73 ans)*
GOMEZ Epouse HORCHOLLE Sylvie . . . . . le 11 janvier à Salon de Pce *(46 ans)*
MEYNIER Guy . . . . . le 09 janvier à Aix en Pce *(66 ans)*
FAUCHIER Michel . . . . . le 28 janvier à Marignane *(65 ans)*
TORCHIO Jean . . . . . le 26 janvier à Marseille 9ème *(70 ans)*
BONO Veuve BESSONE Domenica . . . . . le 09 février à Grans *(93ans)*

Pôle Jeunesse

Pascale COURT, Adjointe au Maire déléguée au Pôle Jeunesse

Le temps Cantine et Péri-scolaire

Rétroaction et nouveaux projets, de Septembre 2008 à Juin 2009.

Petit rappel des objectifs pédagogiques :

1. ***Sensibiliser les enfants à la notion du respect,***
2. ***Favoriser l'échange,***
3. ***Amener l'enfant à se divertir.***

▣ *Du côté des élèves de l'école élémentaire…*

◆ **Programme d'activités**

☒ ***Atelier Théâtre***

• ***Avec Danielle*** *"Intervenante Ouest-Provence".*
Tous les lundis de 11h30.
Présentation d'une petite pièce de théâtre, fin Mars.

☒ ***Projet Sport***

• ***Avec Isabelle*** *"Opératrice des activités physiques et sportives".*
Tous les lundis, mardi et jeudi de 12h30 à 13h30, sur toute l'année.
Les mini stages proposés : hand ball, athlétisme, basket ball, badminton, volley ball et pétanque.

☒ ***Projet d'activité***

• ***Avec Françoise*** *"Animatrice Pôle Jeunesse".*
Atelier "Art de la terre".
Sur 10 jours, créer des objets avec de l'argile.

• ***Avec Frédou*** *"Animatrice Pôle Jeunesse".*
Atelier "Une semaine, un jeu".
De Septembre à Décembre, présenter un jeu par semaine : La sardine, "Poule-Renard-Vipère", Gamelle, Crabe, Football, …

• ***Avec Cécile*** *"Animatrice Pôle Jeunesse".*
Atelier "Couture".
De Novembre 2008 à Juin 2009. Création d'une tenue avec patron, découpe du modèle, montage du modèle, finalisation et défilé.
Atelier "Lecture et conte". Par période sur toute l'année.
- L'univers de "Claude Ponti" Découverte d'un auteur jeunesse et création d'un dictionnaire de personnages fabuleux.
- Le thème du loup, sous toutes ses apparences.
- Écrire et illustrer un petit récit.

• ***Avec Prescillia*** *"Animatrice Pôle Jeunesse".*
Atelier "Plâtre". Sur 3 jours. Création d'un photophore.
Atelier "Activité manuelle". Période de Noël. Création d'un calendrier de l'avent "guirlande de chaussettes". Création d'une guirlande de Noël.

• ***Avec Émilie*** *"Animatrice Pôle Jeunesse".*
Atelier "Pliage". Sur 4 séances, sur 3 semaines. Création d'objets, d'animaux et de jolis boîtes en papier couleur.

• ***Avec Mohamed*** *"Animateur Pôle Jeunesse".*
Atelier "Football". Sur plusieurs semaines. Organisation d'un tournoi de football.

▣ *Du côté des élèves de l'école maternelle…*

◆ **Programme d'activités,** ***avec Patty, Eva, Carine et Emilie*** *"Animatrices Pôle Jeunesse".*

☒ ***Atelier Activité manuelle***

Sur différentes périodes : Création d'une tirelire cochon, création d'un Père Noël, bonhomme de neige sur papier noir, couronnes, flocons de neige, porte clé, pompons en laine, porte photos et porte papier.

☒ ***Atelier Petits jeux***

Plein air ou en salle d'évolution, de tas de petits jeux avec ou sans matériel.

☒ ***Activités d'expression***

Chant, tous les jours. Lecture de contes…

Informations et renseignements : Pôle Jeunesse
04 90 55 98 24 - smej.grans@orange.fr

Rappel : **Inscriptions à l'Accueil de Loisirs 3/11 ans pour les Vacances de Printemps** *(du 20 au 30 Avril)* ..... **du Lundi 2 au Vendredi 13 Mars 2009**

▣ Inscriptions Cantine & Péri-scolaire

Pensez à vous inscrire pour le mois d'Avril 2009, vous avez du 2 au 13 Mars pour le faire.
Vous pouvez télécharger les plannings de réservation du mois d'Avril 2009 sur le site de Grans, ***www.grans.fr :***
Rubrique VIE QUOTIDIENNE
> Enfance et jeunesse > Service Municipal Enfance et Jeunesse > Temps cantine et *(ou)* Péri-scolaire

Vivre autrement / Agenda 21

▣ L'agenda 21… qu'est-ce-que c'est ?

L'agenda 21 c'est tout simplement une série de mesures, d'actions, de comportements à décider ensemble, avec comme objectif une préservation du cadre de vie, une économie de nos ressources, une liaison entre les citoyens…

Pour cela, après une phase "administrative", il sera temps d'organiser notre première rencontre, vraisemblablement dans le courant du mois d'avril. Tout le monde y sera bien entendu invité.
Mais en attendant, les personnes intéressées par ce projet peuvent nous laisser leur coordonnées *(et surtout leur adresse électronique)* en téléphonant au 04 90 55 96 70. Ils pourront ainsi bénéficier, en avant première, d'informations, d'éléments de réflexion, et émettre en retour leurs observations.

▣ Information

L'Association pour la Surveillance de la Qualité de l'Air de la Région de l'Etang de Berre et de l'Ouest des Bouches du Rhône (AIRFOBEP) édite régulièrement un bulletin.

Les informations ainsi diffusées sont d'une qualité et d'une importance qui n'échappera à personne !
Nous trouverons donc en consultation sur place, à l'accueil de la Mairie ou à la Médiathèque, les publications de cet organisme.
Il est aussi possible de consulter 24h sur 24 l'indice de la qualité de notre air sur le site "*www.airfobep.org*".

▣ Du bon usage des Points d'Apport Volontaire *(centres de tri)*

Il est toujours décevant de voir des tas de détritus encombrer les abords de conteneurs de tri !!!

Dernièrement, des papiers jonchaient le sol du conteneur de l'avenue Germaine Richier, l'orifice débordait, il était évident que celui-ci était plein à ras bord… et pourtant !!! en utilisant l'orifice de derrière, on s'apercevait qu'un quart du conteneur était encore disponible !
Les conteneurs peuvent-être remplis par deux orifices… Pensez-y !

Toujours en ce qui concerne les P.A.V. de Germaine Richier, nous informons notre cher administré qui élégamment avait abandonné sa cuisinière à gaz sur le trottoir, que **les encombrants sont ramassés les 1er et 3ème mardi du mois**, il suffit de téléphoner au numéro vert gratuit : **0 800 800 424** . De charmants employés viendront, chez vous, retirer les réfrigérateurs, cuisinières, lave linge, matelas et tout autre objet lourd et encombrant.

Gérard BARTOLI, Premier Adjoint au Maire délégué à l'Environnement

Précisions sur les panneaux solaires et photovoltaïques

Fabienne GRUNINGER, Conseillère municipale déléguée à l'Urbanisme

Les panneaux solaires sont destinés à couvrir une partie des besoins en électricité de l'habitation, le plus souvent pour la production d'eau chaude.
À contrario, l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques est destinée à la revente à EDF.
Pour tous renseignements dans le cadre de vos futurs projets solaires ou photovoltaïque, vous pouvez vous renseigner auprès du Service Urbanisme de la Mairie.

La délivrance d'autorisation pour l'installation de panneaux est soumise à déclaration préalable sous un mois à compter du dépôt en mairie. Dans le cadre d'une construction neuve, le projet peut être intégré à la demande du permis de construire.
Ce type de réalisation est encouragé par la municipalité.
Ainsi sur la période 2007/2008, 20 dossiers ont été déposés et autorisés dont **7 en solaire et 13 en photovoltaïque**.

Informations et renseignements : Service Urbanisme : David Falsquelle, ***04 90 55 99 74 - urba.grans@orange.fr***

Ca s'est passé à Grans

Les lauréats du Concours de Crèches 2008, Salle Gérard Philipe, le 13 janvier

Réunion professionnelle des Notaires des Boûches-du-Rhône, Salle d'Honneur de la Mairie, le 20 janvier

Loin de mon doudou, Espace Robert Hossein, le 16 janvier

Cérémonie des Vœux, Espace Robert Hossein, le 24 janvier

la Galette des Rois des Relayeurs de Grans, Salle Gérard Philipe, le 24 janvier

Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes est heureux d'accueillir les 15 nouveaux bénévoles qui nous font l'honneur de nous rejoindre pour cette année 2009.

Dans le "Mois à Grans" de Janvier 2009, nous avons édité un sondage. Un peu plus de 60 familles ont pris la peine de répondre, nous les en remercions.

Le Bureau du Comité des Fêtes, le Conseil d'Administration et les bénévoles se sont donc réunis pour dépouiller le sondage et tenter de créer un nouveau programme pour 2009.

◈ Résultat du sondage :

- *Fête Votive* : 76 voix
- *Foire d'Automne* : 66 voix
- *Foire de Printemps* : 35 voix
- *Fête Nationale 14 Juillet* : 31 voix
- *Aïoli* : 30 voix
- *Salon des Saveurs* : 17 voix
- *Réveillon St-Sylvestre* : 14 voix
- *Concours de Crèches* : 12 voix
- *Fête de la Bière* : 9 voix

Après mûres réflexions et concertations, nous sommes aujourd'hui en mesure de vous présenter le programme des festivités de l'année 2009.

Comme vous pouvez le constater, les manifestations préférées des Gransois sont toujours à l'honneur. Mais, toutefois, elles seront modifiées, soit au niveau des tarifs, revus à la baisse, soit au niveau des animations proposées. Nous voulons éviter la lassitude des Gransois.

Dans les grandes lignes, la Fête Votive sera agrémentée l'après-midi par des jeux inter-villages et des jeux d'enfants, à partir de structures gonflables, plus les traditionnels abrivados, les sardinades, …

Le 13 Juillet nous retrouverons le cœur du village avec un Apéritif-Concert, un Spectacle Cabaret présenté par "Les Mélomanes", une démonstration de Hip-Hop et le Bal sur le cours Camille Pelletan précédé bien entendu, par le traditionnel Feu d'Artifice et la Marche aux Lampions.

Notre traditionnelle Foire d'Automne revêt de nouvelles couleurs. Nous pensons effectivement qu'organiser deux foires identiques dans l'année est plutôt lassant. Nous proposons donc une nouvelle foire sur fond de Fêtes de Noël, avec un artisanat omniprésent, des forains de grande qualité, des produits de bouche artisanaux, une foire aux vins et champagnes,…

C'est le savoureux mélange du "Salon des Saveurs et Traditions", du "Marché de Noël" et de la "Foire d'Automne" qui donnera naissance à "La Foire de L'Avent", le 22 novembre 2009.

Comité des Fêtes
Festivités 2009

Mardi 13 Janvier	Concours de Crèches
Mercredi 25 Février	Aïoli des Cendres
Dimanche 19 Avril	33ème Foire de Printemps
Vendredi 19 Juin Samedi 20 Juin Dimanche 21 Juin	Fête Votive avec : Jeux inter-villages, Jeux d'enfants, ...
Lundi 13 Juillet "Fête Nationale"	Orchestre les Mélomanes Brasouquade Feux d'Artifice Bal au cœur du village
Samedi 29 Août	Histoires à Grans
Dimanche 27 Septembre	Thé Dansant, Musette et Danse de Salon
Samedi 24 Octobre	Soirée à thème : "GRANS en 1980" Le retour de Dynastie, Coup de Cœur
Dimanche 22 Novembre	Foire de l'Avent

Le Comité des Fêtes se réserve le droit d'apporter toutes modifications au présent programme.

Renseignements : 04 90 55 83 65

www.grans.fr

Grans

Informations et renseignements : Comité des Fêtes, ***04 90 55 83 65***

A.I.L. "Belote contrée"

La section "Belote contrée" des A.I.L. Grans vous informe qu'elle organisera un concours choisi ouvert à tous les Gransois, le Dimanche 8 Mars 2009, à la Salle Gérard Philipe.
Inscriptions à partir de 14h00, 10 € par équipe. Tirage à 14h30. Consolante incorporée.

Informations et renseignements : Françoise, ***06 79 89 87 78***

Li Pichounet

◈ Bourse à la puériculture : Samedi 14 Mars 2009

Comme chaque année au mois de Mars, salle Gérard Philipe, nous rappelons que l'association "Li Pichounet" organise une Bourse à la Puériculture qui apporte aux familles gransoises et alentours le plaisir de renouveler à moindre frais, les achats d'objets ou mobiliers pour ses petits bébés, ou encore, de se débarrasser de matériel ou autres accessoires en bon état.

Les bénéfices sont versés dans la trésorerie de l'association, ce qui permet de rémunérer en partie les intervenants tels que conteurs, animateur de jeunes enfants, marionnettistes…

L'association tient à remercier toutes les familles qui participent au maintien de ce rendez-vous et qui, d'année en année, se regroupent davantage.

◈ Conférence avec Jacques SALOME : Samedi 28 Mars 2009 à Salon-de-Provence

Samedi 28 Mars, de 14h à 17h, aura lieu à Salon-de-Provence, Espace Charles Trenet, 89 boulevard Aristide Briand, une conférence ouverte à tout Public avec Monsieur Jacques SALOME, Psychosociologue-Écrivain et qui aura pour thème "Être Parents aujourd'hui d'enfants et d'adolescents qui seront les adultes de demain".

Entrée : 8 euros, Adhérents : 5 euros. Nous vous attendons nombreux.

Les assistants(es) maternels(les)

Informations et renseignements et achats des billets : "Li Pichounet", ***04 90 55 80 09 ou 04 90 55 81 19***

Collectif Prouvènço

Un Gransois dans les médias

Jean-Pierre Richard, Président de Terre de Provence et du Collectif Prouvènço, deux associations gransoises, a eu les honneurs des médias.

Le "**Collectif Prouvènço**" était à Paris, le 16 Janvier, au Salon "**Expolangues**". Jean-Pierre Richard a ainsi pu répondre aux questions des journalistes de Radio France International pour l'émission "La danse des mots" et pour TV5 Monde.
Dès le retour de Paris, c'est TF1 qui enregistre à Marseille, pour le Journal télévisé de Jean-Pierre Pernaut, un reportage sur la langue provençale.
Le "**Collectif Prouvènço**", qui a créé un emploi à Grans avec une Infographiste, va embaucher un Chargé de production pour son Festival "**Me dison Prouvènço**" qui se tiendra du 3 au 9 Août à Arles.
Dans l'actualité de 2009, il est bon de noter la réédition du dictionnaire "**Le Coupier français/provençal**" et une grande manifestation le 5 Septembre 2009 à Marseille pour la reconnaissance de la langue et de la culture provençales.

Informations et renseignements : Collectif Prouvènço, ***04 90 55 49 12 - monnomestprovence@hotmail.com***

Le Souvenir Français

Assemblée Générale

Rendez-vous le Dimanche 8 Mars à 10 h
à la Stèle au Bosquet du Souvenir pour commémorer le Souvenir et le Devoir de Mémoire. Venez nombreux .
Le Président, François Pandolfi

A.I.P.E.G.

◈ Équilibre alimentaire

Depuis Janvier nous avons amélioré la présentation de nos menus cantine qui sont affichés chaque semaine sur le tableau AIPEG : des codes couleurs ont été rajoutés pour chacun des aliments du menu afin de pouvoir mieux identifier les différentes catégories de produits proposées tels que les légumes, viandes et poissons, féculents, produits laitiers. Ceci permettra aussi bien aux enfants qu'aux parents de mieux évaluer L'EQUILIBRE ALIMENTAIRE de chaque repas qui est au programme de nombreuses classes.

◈ Repas chinois à la cantine

Le cuisinier de la cantine et son équipe ont organisé en Février un repas à thème : CHINOIS.
Nous étions présents à cette occasion dans le cadre d'un projet pédagogique pour éveiller les enfants sur quelques coutumes pratiquées en Chine *(planisphère, chapeaux chinois, drapeaux, …)*. Cela a été un succès à renouveler !

◈ Conférences sur la violence

L'an dernier, nous avons initié avec succès des conférences sur la Violence auprès des CM2. Nous souhaitons renouveler ce projet et l'étendre éventuellement à d'autres classes. Les conférences seront bien entendu adaptées à chaque niveau.

◈ Un parents relais A.I.P.E.G. par classe

Afin de renforcer notre service de proximité et faciliter la communication entre parents, enseignants et enfants, vous pouvez désormais vous adresser plus particulièrement au parent relais désigné pour la classe de votre enfant, dont la liste se trouve sur notre tableau d'affichage.
L'ensemble de l'équipe reste à votre disposition et à votre écoute pour tout sujet que vous souhaiteriez aborder.

Médiathèque Intercommunale

Ouest Provence

◈ *Agenda Action Culturelle* / Mars 2009

◘ Mercredi 4 Mars à 15h

Les Rendez-vous du Mercredi
"CONTES ET HISTOIRES D'EAU"
À partir de 4 ans, sur inscription.

◘ Mardi 10 Mars à 17h

Les Rendez-vous de Lectures impromptues
Le pôle Langues et Littérature vous propose des lectures impromptues par les bibliothécaires, les 2èmes mardis du mois.
Nous lisons, vous lisez et vous, que lisez-vous ?
Entrée libre.

◘ Jeudi 5 Mars à 18h30

Les Rendez-vous du Jeudi
"FEMMES, ÉCRITURE ET RÉSISTANCE"
Conférence littéraire avec Renée Dray-Bensoussan, historienne, chercheur et écrivain et Esther Fouchier, Présidente de l'Association "Forum des Femmes de Méditerranée"
Entrée libre.

D'hier à aujourd'hui

par Monsieur Jean Briand,
membre d'Histoire & Traditions Gransoises

La Fontaine Mary-Rose
ou l'histoire poétique et véritable de Marie-Rose Carias et Auguste Saurel

La Fontaine Mary-Rose est un site très pittoresque où plane la légende d'un grand amour éternel.
Avec ses grands ombrages de chênes centenaires, son petit lac de Canebière, ses ruisseaux, sa cascade face au canal de Bel-air qui donnent une fraîcheur appréciée pendant les grandes chaleurs de l'été, c'est le rendez-vous des week-ends et des jours de fêtes, des particuliers et des associations qui viennent pique-niquer et se défouler. Les fêtes qui y étaient données, en particulier la Fête des Associations, autour d'un taureau à la broche, en Juin 1989, ou la Féerie Baroque en Juillet 1991, étaient à la hauteur de sa réputation. D'ailleurs, rien n'y manque : la piste de danse, le podium pour l'orchestre, la buvette, les barbecues à plusieurs foyers, les w.c… bref, un endroit de rêve.
Il faut aussi voir la Fontaine en automne : tout y est différent, ses couleurs ocre, ses odeurs furtives lui donnent un charme magique. Il faut venir s'imprégner du site, regarder, écouter et alors vous savez vraiment ce que bien vivre signifie.

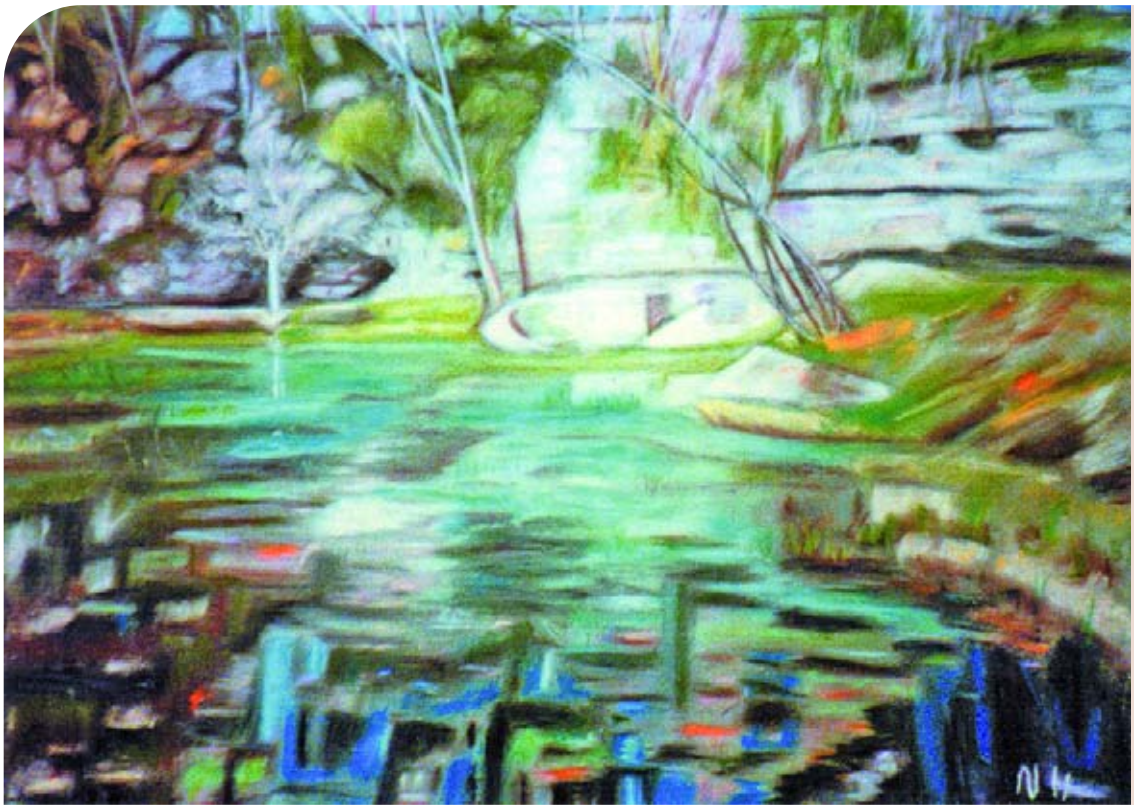

La Fontaine Mary-Rose, pastel de Nicole Blaustein

Depuis 2003, Mary-Rose dépend du Service de Préservation de l'Environnement d'Ouest-Provence. L'intercommunalité a investi dans ces lieux : un stade a déjà été aménagé, il devrait être doté d'une tribune de 200 places et le site fait l'objet d'un chantier de réaménagement. Malheureusement, malgré les efforts des employés qui s'efforcent d'entretenir cette oasis dans un état de propreté, le manque de civisme de certains usagers gâche ce beau parc de loisirs. Ils ne ramassent pas tous les déchets de la journée pour les jeter dans les containers mis à leur disposition. Ils allument des barbecues sauvages, à même la pelouse, alors qu'il en existe conçus spécialement à cet effet. Les w.c. ont été vandalisés. Pire, des bouteilles cassées se trouvent un peu partout et particulièrement dans le petit ruisseau si attirant pour les enfants. Ils aiment y patauger et ils sont en danger permanent. Pour éviter qu le site soit "*squattérisé*" par des malotrus sans vergogne, pourquoi ne pas envisager, comme cela a déjà été fait, de faire payer une petite contribution ou alors de permettre à un commerçant de tenir un stand de débit de boissons ? Il assurerait une certaine présence, ce qui n'empêcherait pas des rondes de l'Office National des Forêts, des Comités Communaux Feux de Forêts de la région et pourquoi pas d'agents assermentés ?

Mais revenons à Marie-Rose Carias et Auguste Saurel. Le docteur Agu raconte : *« Marie-Rose Carias est née à Mazan (Vaucluse) le 26 Janvier 1896. Ses parents, établis à Eyguières depuis 1901, se rendaient à Grans fréquemment. Ils avaient toujours rêvé de se fixer sur les bords de la Touloubre. En 1910, le couple Carias tenait le Café du Commerce à Eyguières. Marie-Rose fut subjuguée par le charme de la Fontaine dont elle avait entendu parler. Le 15 Août 1910, devant l'église de Grans, à l'heure des vêpres, elle rencontra le jeune poète Auguste Saurel. Il n'était guère plus âgé qu'elle, il était né en 1892, mais à 18 ans il était déjà un peu connu dans sa région. En effet, Auguste Saurel fréquentait les félibres et avait même été présenté à Frédéric Mistral. De plus, cet intrépide jeune homme expérimentait les aéroplanes : il avait failli se tuer avec un planeur de son invention le 14 Juillet 1910 dans un ravin des Alpilles et n'avait dû son salut qu'à un olivier sur lequel il avait atterri les jambes en l'air !!! Tenu enfermé chez lui à la suite de son accident, le jeune Saurel se morfond. Son père lui rendra sa liberté pour le 15 Août en lui faisant connaître la Fontaine de Canebière qu'il avait découverte grâce à Paul Philip, qui tenait l'usine électrique.*
Conquis par la Fontaine, Auguste Saurel se rend donc à Grans par la vallée de la Touloubre… Il y a rendez-vous avec l'amour, mais ne le sait pas encore. ».

Auguste Saurel, Marie-Rose Carias & la Fontaine Mary-Rose, tableau peint par Josyane Martinez, situé actuellement dans le hall de la Mairie de Grans.

Revenons sur cette rencontre.
Cette fois, c'est Martine Biscarat qui raconte : *« C'était le 15 Août 1910, les cloches de Grans sonnaient à toute volée. Sur le parvis de l'église, des jeunes filles en costume provençal bavardaient gaiement. Ce fut la première fois que le téméraire aviateur, Auguste Saurel, âgé de 18 ans, fit la rencontre qui marquera à jamais sa vie : "Svelte et blonde, avec son livre de messe à la main, elle incarnait la poésie, la Provence et la jeunesse, je ne vis ce jour-là que la lueur de ses yeux.". Elle avait 15 ans. Frais et pur, aussi ardent que les brûlants rayons du soleil de notre Provence, un amour spontané éclate dans leurs âmes juvéniles. Auguste, qui écrivait déjà quelques vers, trouva avec Marie-rose sa muse et sa raison de vivre. Leurs promenades romanesques les conduisirent souvent vers une fontaine située dans un paysage délicieux dont elle avait fait son domaine d'élection et que tous deux considéraient comme le haut lieu de leur amour. Marie-rose disait : "Je voudrais être une petite fée pour habiter ici.". Mais un soir de Juin, Marie-Rose s'éteignit, frappée par une méningite foudroyante. C'était le 10 Juin 1911, elle était âgée de 16 ans, leur bonheur n'avait duré qu'un an.*
Éperdu de douleur, Auguste passa le reste de sa vie à exalter le souvenir de sa bien-aimée. Il lui consacrera ses vers les plus beaux, ses chants les plus émouvants…
La légende s'empara alors de la petite morte de la Fontaine qui devint le lieu de pèlerinage des amoureux et des félibres. Le 11 Avril 1920 sera scellée au rocher qui domine la source une plaque de marbre dédiée à la mémoire de celle qui aimait tant les fleurs, la poésie et la peinture. ».
Le destin a donc réuni Auguste Saurel et Marie-Rose *(que Saurel transformera en Mary-Rose dans son poème pour des raisons de prosodie)* autour de la Fontaine. Leur amour se poursuivra au-delà de la mort de Marie-Rose, il ne cessera d'inspirer toute l'œuvre de Saurel jusqu'à sa disparition en 1976.
Une seconde plaque, cette fois à la mémoire d'Auguste Saurel, fut apposée à quelques mètres de la première, en Mars 1977.

Auguste Saurel était né à Cavaillon, le 1er Mars 1892, où il habita jusqu'au 1er Janvier 1910. Il vécut ensuite à Eyguières, au Mas des Pins, jusqu'à sa mobilisation, le 8 Août 1914. Pendant la "*Grande Guerre*", en 1917, il est affecté au service photographique de l'armée, à Paris. On le retrouve comme photographe à Beyrouth, de Novembre 1918 à Juin 1919 et à Tarascon, jusqu'en 1925. D'Octobre 1925 à Novembre 1927, il est à Lyon où il exerce comme instituteur privé. Ensuite, de 1927 à 1953, il exerce la profession d'enseignant à Clamart, dans les Hauts-de-Seine.
L'âge de la retraite le ramène en Provence, à Cassis, le 5 Novembre 1953. Le 2 Avril 1965, il rentre à la maison de retraite de la Vallée des Baux, à Maussane, où il meurt le 2 Juillet 1976.
Au printemps 1912, Auguste Saurel, en pèlerinage à la "*Source de la Canebière*", avait rencontré Daniel Bédarrides, alors Maire de Grans. Il lui avait raconté sa rencontre avec Marie-Rose et ses promenades à la source qu'elle avait fait sienne. Monsieur Bédarrides, ému, avait accepté que cette source soit dénommée "*Fontaine Mary-Rose*".
En Juin 2005, des responsables des Offices de Tourisme de Clamart et de Mazan sont venus voir la Fontaine Mary-Rose. Ils se sont promenés sur les traces des deux amoureux. Leur objectif était de créer d'autres fontaines ailleurs…

Cet article doit beaucoup au Docteur Agu, ancien Conseiller municipal chargé de la Culture, à Madame Biscarat et aux correspondants de la presse locale. Tous mes remerciements pour leur contribution.

"Journée du Patrimoine", à la Fontaine Mary-Rose, le 21 Septembre 2008

Expression libre

◈ *Majorité /* Grans à vivre… ensemble ◈

Permis de construire en zone agricole

Notre combat avance. La Chambre d'Agriculture avec qui nous avons eu une incompréhension vient de signer avec notre Maire un communiqué de presse pour demander à l'État de mieux encadrer la délivrance de ces permis.

La Chambre Régionale des Notaires a accepté de programmer un grand débat avec tous les partenaires : Notaires, Services de l'État, Syndicats Agricoles, Élus, avant l'été.

De nombreuses communes nous sollicitent, confrontées aux mêmes difficultés que nous pour agir de concert.

Notre combat dépasse les frontières de Grans. Cela nous conforte dans notre ligne de conduite.

Vous trouverez ci-dessous le communiqué commun signé avec la Chambre d'Agriculture.

Communiqué de presse : Protection et devenir de la zone agricole

La Commune de Grans et la Chambre d'Agriculture se rejoignent sur le diagnostic et les solutions à mettre en œuvre pour préserver l'intégrité des zones agricoles.

En effet, nos deux institutions ont su par une rencontre de travail ouvrir des voies fructueuses de gestion de l'espace agricole et rural.

Aujourd'hui, elles sont en situation d'exprimer une vision commune sur les enjeux fonciers touchant les secteurs agricoles et les solutions techniques et politiques de nature à essayer d'y pourvoir.

La Commune de Grans et la Chambre d'Agriculture affirment donc ensemble :

- La nécessité de tirer les conséquences du coût du foncier dans notre secteur et de ses éventuels effets pervers sur la pérennité des zones agricoles.
- La nécessité d'avoir une vigilance permanente sur les projets qui pourraient s'avérer facteur de mitage.
- Compte tenu de la politique actuelle, le souhait d'une politique différente des services de l'État qui considèrent aujourd'hui qu'il faut laisser à l'instruction des permis de construire le soin de trancher ces questions, au cas par cas, sous couvert d'un contrôle éventuel du juge administratif.
- La nécessité de compléter dans un objectif de transparence vis-à-vis des porteurs de projet, les dispositions réglementaires des zones agricoles des Plans Locaux d'Urbanisme afin de donner une définition plus précise des notions d'exploitation agricole et d'habitation nécessaire à l'exercice d'une activité agricole.
- La nécessité de donner à cette démarche une dimension supra-communale, démarche déjà entreprise par l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône.

Yves VIDAL

Maire de GRANS

André BOULARD

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES BOUCHES DU RHONE

Président de la Chambre d'agriculture des BdR

◈ *Opposition /* Démocratie gransoise ◈

Message à Monsieur Le Maire et à la Majorité : "Stop à la méchanceté gratuite"

Dans le contexte économique actuel, ne serait-il pas plus intelligent d'évoquer auprès des Gransois vos décisions ?
Chers Gransois, lors du Conseil municipal du mois de Juin 2008, nous avions proposé **un "Moratoire" signifiant l'arrêt immédiat de l'incinérateur.**
La Majorité ne nous a pas suivie, préférant faire confiance aux politiques marseillais.

8 mois plus tard… l'incinérateur est là et bien là !!!

Nous constatons que nous avions raison. La majorité n'aurait-elle pas dû nous écouter ?

Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 - Article 9 - Après l'article L. 2121-27 du code général des collectivités territoriales, il est inséré un article L. 2121-27-1 ainsi rédigé : Art. L. 2121-27-1. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Par ailleurs, le Tribunal Administratif de Dijon, dans un arrêt du 27 juin 2003, a élargi ces dispositions aux groupes de la majorité municipale en prévoyant que les espaces respectifs accordés puissent être proportionnels à leur représentation au conseil municipal. Les modalités d'application de ces dispositions sont définies par le règlement intérieur *(Article 22 : … Chaque groupe politique ou conseiller municipal non inscrit y dispose d'un espace proportionnel à leur (sa) représentation…)*. C'est dans ce cadre que les groupes constitués ou conseillers municipaux non affiliés s'expriment chaque mois dans «Un mois à Grans» afin d'informer les citoyens de leurs positions politiques. *(L'exercice du droit d'expression libre... doit répondre dans le cadre légal à une certaine éthique).*

ESPACE ROBERT HOSSEIN

Fatche d'eux

▣ MUSIQUE

VENDREDI 13 MARS - 20H30

DURÉE : 1H15

CATÉGORIE C NN

Originaires d'Arles, les deux copains d'enfance qui constituent aujourd'hui le groupe "Fatche d'eux", ont grandi dans un environnement métissé, teinté d'influences méditerranéennes variées.
Outre quelques bons souvenirs d'enfance, ils partagent le même goût pour la musique et, si leurs chemins se séparent momentanément, ils se retrouvent rapidement pour créer un duo guitare/accordéon ou chacun trouve sa place. L'un, Jean-François, écrit, l'autre, Alain, compose.
Assimilés à la scène occitane, les "Fatche d'eux" ne chantent pas pour autant que la Provence et, même si l'accent colore leur musique, c'est dans la complicité, la danse, les sourires, la simplicité et la fête que le duo donne sa vraie mesure.

Réservez dès maintenant
au 04 90 55 71 53
ou sur *www.scenesetcines.fr*

Scènes et Cinés Ouest Provence

La cigale a le tournis - Association Soliluna

Mise en scène : Michèle Méola
De et avec : Pascale Mathurin
▣ HUMOUR

JEUDI 2 AVRIL - 20H30 - *(La représentation du 1er Avril est complète)*

DURÉE : 1H15

CATÉGORIE B NN

Après plusieurs tours de France avec son spectacle "Des papillons dans l'abat-jour", Louise Bouriffé, personnage créé par Pascale Mathurin, nous revient dans de nouvelles aventures. Avec une galerie impressionnante de personnages, elle revisite aussi bien la mythologie grecque que les grands moments de l'histoire de France, tout en exploitant les situations les plus banales qui deviennent étonnement farfelues… Avec trois fois rien d'accessoires, elle sait tout montrer et stimule notre imaginaire. Résolument drôle, le personnage de Louise est une pure merveille du conte humoristique.

Réservez dès maintenant au 04 90 55 71 53 ou sur *www.scenesetcines.fr*

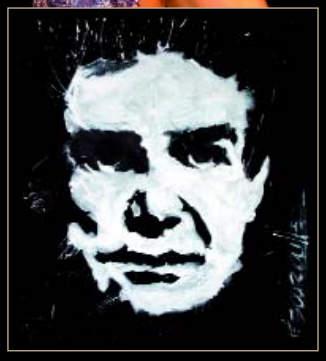

Cinéma

Séances le lundi à 18h15 et 20h30,
le mardi et le samedi à 18h30 et 21h,
NOUVEAU !!! → *le dimanche à 14h, 16h et 18h30.*

Tarif plein : 5 € / Tarif réduit : 4,50 € / Tarif Jeune *(moins de 13 ans)* : 3,50 €
Abonnement : 35 € le carnet de 10 places
Renseignements : Espace Robert Hossein / Bd Victor Jauffret / 04 90 55 71 53
espaceroberthossein@scenesetcines.fr
Retrouvez toute la programmation sur :
www.grans.fr (page vie culturelle / cinéma)* ou sur *www.scenesetcines.fr

L'Agenda

▣ Dimanche 8 Mars
A.G. du Souvenir Français
10H, Bosquet du Souvenir
A.I.L. Concours de belote contrée
14H, Salle Gérard Philipe

▣ Mercredi 11 Mars
"LOL", Soirée Film + Débat
18H30, Espace Robert Hossein

▣ Vendredi 13 Mars
"Fatche d'eux"
20H30, Espace Robert Hossein

▣ Samedi 14 Mars
Bourse à la Puériculture
"Li Pichounet"
de 8H30 à 17H,
Salle Gérard Philipe

▣ Mercredi 18 Mars
Permanence Urbanisme sur RdV
de 10H à 12H, en Mairie
(04 90 55 99 74)
Vernissage Exposition Photo
18H30, Espace Robert Hossein

▣ Vendredi 27 Mars
Carnaval de la Crèche
à partir de 14H45,
Crèche "Les Feuillantines"

▣ Mercredi 1er Avril
Permanence Urbanisme sur RdV
de 10H à 12H, en Mairie
(04 90 55 99 74)

▣ Jeudi 2 Avril
"La cigale a le tournis"
20H30, Espace Robert Hossein

Et n'oubliez pas, en page 11, l'agenda de la Médiathèque Intercommunale.

Le Poème

Les Grands-Mères

Les grands-mères d'aujourd'hui
Les grands-mères sont affranchies
Ma grand-mère est formidable
Elle ne veut pas dételer
Elle fourre son nez partout
Faut tout lui expliquer
Elle critique nos achats,
Nos sorties, nos amis
Les vestons de mon mari
Et puis mes robes aussi
Du matin jusqu'au soir
Elle trotte, il faut la voir
Toujours le pied levé
Pour aller se promener
Elle adore les voyages
Et veut voir du pays
Si on ne la retenait pas
Elle serait déjà partie
Elle ordonne, elle commande
Les voisins, les gardiens
Elle pourchasse les enfants
Les chats et puis les chiens
Et il faut se farcir
Son genre renfrogné
Que le jour et la nuit
S'en est une vraie corvée.

Marcelle Blaise

La Fête des Voisins 2009

La 3ème édition de la "Fête des Voisins" à Grans se tiendra le mardi 26 mai 2009.

L'édition 2008 a rassemblé plus de 850 personnes qui se sont réunies pour partager un moment de convivialité et de bonne humeur entre voisins. Nous espérons grossir encore le nombre de participants cette année en mobilisant dès à présent tous les Gransois.

Si vous aussi, vous voulez faire la fête dans votre lotissement ou votre rue, il suffit de remplir une fiche de pré-inscription auprès de Cécile Richaud, au Point accueil de l'Office de Tourisme.
Des invitations et des affiches vous seront remises pour convier vos voisins. Des tee-shirts et autres badges, nappes et décorations seront distribués pour faciliter l'organisation de cette troisième Fête des Voisins.
Retenez dès à présent la date du Mardi 26 mai 2009 et venez vous inscrire sans tarder pour participer à la fête !!!

Informations et renseignements :
Point accueil Office du Tourisme
Cécile Richaud, ***04 90 55 88 92 - otgrans@orange.fr***

Une Gransoise à l'honneur

Les "Rendez-vous du Jeudi" de la Médiathèque Intercommunale de Grans ont mis à l'honneur l'auteur gransoise Violaine Warin pour son livre "Femmes Lunes".

Cet ouvrage est un recueil attendrissant de moments de vie et de rencontres faites par l'auteur lors d'un long séjour à la maternité.

Elle évoque avec humour et tendresse les joies et les angoisses des jeunes mamans face aux bêtises de leurs enfants.

"Femmes Lunes"
Éditions Parole
Collection "Main de Femme"

Solidarité avec les Landes

La tempête Klaus du 24 Janvier 2009 a très durement frappé 331 communes du département des Landes.

Afin que puisse s'exercer la solidarité à l'égard de ces communes, l'Association des Maires des Landes a décidé d'ouvrir un compte, à l'adresse suivante, sur lequel peuvent être versé des dons :

Compte Association des Maires des Landes
Banque postale N° 20041 01001 0403291 D022 41
(en précisant "solidarité communes landaises")

RAPPEL : Toutes les informations à paraître dans "Un Mois à Grans" doivent être transmises à Alain Lequeux, au Service Communication de la Mairie, sur support informatique *(disquette, clé USB, CD, Internet, …)* et être accompagnées d'une sortie papier pour contrôle **avant le 15 de chaque mois** ***(avant le 10 pour la page Expression libre)***. Merci d'avance.